

Site Natura 2000 FR 8301065 Vallées et coteaux thermophiles de la région de Maurs

Comité de pilotage du 18 avril 2013
Mairie de St Santin de Maurs

Compte Rendu de réunion - Relevé de décisions

Présents par ordre alphabétique :

Bazin Benoît, collectif Salvageau ; **Broussal** Jean-Luc, Maire Saint Santin de Maurs ; **Dupetitmagneux** Sylvain, service environnement Communauté de communes de Maurs; **Joubert** Béatrice, DDT Cantal ; **Lacoste** Pierre, Fédération Départementale des Chasseurs ; **Louvradou** Marie, CPIE Haute Auvergne ; **Montagut** Gérard, Syndicat forestier du Cantal ; **Régnier** Marie-Claire, Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne ; **Vaudois** Sylvain, Gendarmerie de Maurs ; **Vermande** François, Conseiller Général.

Excusés par ordre alphabétique :

Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne ; Chambre d'Agriculture du Cantal ; Chambre de Commerce et d'industrie du Cantal ; Confédération Paysanne ; Conseil Régional Auvergne ; Conservatoire Botanique National du Massif Central ; **Domergue** Gilbert, Maire de Montmurat ; **Tabourin** Pierre DREAL Auvergne ; Syndicat Service Interministériel de Défense et de Protection Civile.

Ordre du jour

- 1. Présentation de Marie Louvradou - Chargée d'étude du CPIE
- 2. Validation du Document d'Objectif
- 3. Présentation du Contrat Natura 2000 sur le Puech de Salvageau
- 4. Questions diverses,
- 5. Perspectives 2014.

Ouverture de la réunion par M Jean-Luc Broussal maire de Saint Santain de Maurs.
Tour de table et présentation de Marie Louvradou du CPIE qui succède à Jean-Paul Favre pour l'animation du site.

2. Recueil des remarques et corrections à effectuer sur le DocOb

(Document d'Objectifs provisoire transmis par mail aux membres du COPIL le 25 mars 2013)

Présentation générale du document, des différentes parties et objectifs.

Rappel des remarques de la DREAL Auvergne -DDT 15:

- Mieux différencier des actions selon les 3 niveaux de priorité: forte***, moyenne ** et faible*. Les actions de gestion et de restauration seront prioritaires; celles de sensibilisation de la population par des sorties découvertes seront non prioritaires.
- Concernant action S2: Le suivi des espèces ne peut concerner que celles de la directive Habitat (annexe II et éventuellement IV). On ne peut pas mettre des suivis d'oiseaux par exemple.
- Il serait pertinent de faire un tableau pour l'état de conservation des habitats et simplifier, clarifier la lecture des tableaux p27 et 30 ; le rendu de la cartographie CHANES sera l'occasion de caractériser l'état de conservation des habitats sur ce site.
- Enlever les éléments liés au FSD car le FSD devra évoluer au fur et à mesure du site contrairement au document d'objectif qui est fait pour un certain temps.
- La cartographie Chanes devra être mise à part dans un document que l'on pourra envoyer par la suite en complément du Docob.

Chaque action est présentée une par une:

Action G1 «MAEt»

Une priorité forte est gardée, par contre les aspects liés à la charte sont enlevés pour être dissociés, l'exonération de la taxe n'étant plus garantie dans le temps et qu'il s'agit d'une opération blanche pour les mairies (cette taxe leur étant versée), ce dispositif présente désormais un intérêt réduit.

Action G2 «Contrat sur le Puech de Salvageau»

Une priorité forte est gardée, l'action est en cours. Correction sur les moyens proposés: ajouter contrat Natura 2000 pour la phase de restauration et MAEt pour l'entretien.

Action S1: «Suivi de l'évolution des habitats»

Une priorité forte est gardée. Remarque sur le fait que cette action est intéressante aussi pour les agriculteurs, pour leur permettre d'avoir un retour sur leurs pratiques.

Action S2 «Amélioration de la connaissance»

Baisse en priorité moyenne. Remarque DREAL ci-dessus; faire le tri dans les espèces proposées et garder les espèces spécifiques au site. Ajouter dans financement : autre source type ENS, PNA, et ajouter en fin de fiche en italique les autres espèces hors directive Natura 2000 qui pourraient alors être étudiées.

Action S2 «Cartographie Chanes»

Prévue en 2013, priorité forte

Action V1«Animation » → changement du code en A1

Action V2 «Charte»

Baisser en priorité faible, étant donné la baisse d'attractivité attendue pour les chartes. Remarque sur l'engagement moral de l'ACCA sur le site Natura 2000 de Maurs, une signature de la charte par l'ACCA ou ouverture à d'autres associations serait-elle possible en ajoutant un volet spécifique dans le document? Renseignements à chercher auprès de la DDT 15 et DREAL Auvergne.

Action V3 « Information - Sensibilisation via des séances d'animation »

Passe en priorité moyenne

Action V4 « Animation - Sensibilisation via divers outils pédagogiques»

Passe en priorité moyenne: la réalisation de panneaux d'information est souhaitée par les membres du Comité de pilotage pour 2014.

Marie Louvradox s'engage à apporter les modifications demandées par le Comité de pilotage et à finaliser le document d'objectifs prochainement.

3. Présentation de la mise en œuvre du Contrat Natura 2000 par Marie-Claire Régnier du CEN-Auvergne

Voir présentation pages suivantes.

Remarque sur l'exportation des déchets verts et le broyage, Sylvain Dupetitmagneux rappelle que la communauté de Communes de Maurs en lien avec le SMOCE expérimente l'utilisation d'un broyeur lourd avec grappin au second trimestre 2013, la restauration du Puech pourrait-elle en bénéficier pour faciliter le travail du CEN Auvergne?

4. Questions diverses

Question sur l'accessibilité des informations du DocOb pour les porteurs de projets afin de réaliser l'évaluation des incidences: Béatrice Joubert répond que des fiches synthétiques téléchargeables seront bientôt disponibles sur le site de la DDT du Cantal. M Vermande insiste sur l'importance de synthétiser les informations et de les rendre facilement communicables. Marie-Claire Régnier ajoute que le DocOb reste un document administratif.

Remarque sur le passage de motos sur le Puech de Salvageau et l'importance de sensibiliser directement sur le site avec les outils adaptés: panneaux par exemple. L'action V4 du Docob est alors orientée sur cette idée.

Remarque de Marie-Claire Régnier sur le fait que seules les études sur les espèces de la directive soient financées, alors que d'autres espèces sont aussi indicatrices du bon état de conservation du site.

Rappel de M Broussal sur le fonctionnement de la mise en œuvre de la démarche depuis que la mairie est structure porteuse: la mairie avance les fonds puis est remboursée 50% Feader et 50% état.

5. Projet d'animation pour 2014

Le projet 2014 doit déjà se préparer, voici une proposition retenue par le comité de pilotage:

- Communication – Sensibilisation: sorties découverte sur les Orchidées pour les écoles et/ou élus agriculteurs, propriétaires ; réalisation de panneaux pédagogiques sur le site (Puech de Salvageau + autres secteurs du site ?) ; lettre d'information du site, diffusion des plaquettes d'information ...

- Action de veille et de suivi auprès des agriculteurs ayant contractualisé des MAEt, suivi de la Charte Natura 2000 et du Contrat Natura 2000, suivi floristique des parcelles à enjeux forts et des parcelles contractualisées.

- Prochain Comité de pilotage prévu le vendredi 8 novembre 2013 à 14h30, où l'on devra procéder à l'élection de la structure porteuse et au président (fin de la convention le 23/10/2013). Le quorum devra être assuré pour cette élection, la présence de tous est donc particulièrement importante. Une visite sur le site du Puech de Salvageau est également prévue après la réunion.

Compte-rendu, par délégation du Président du Comité de Pilotage,

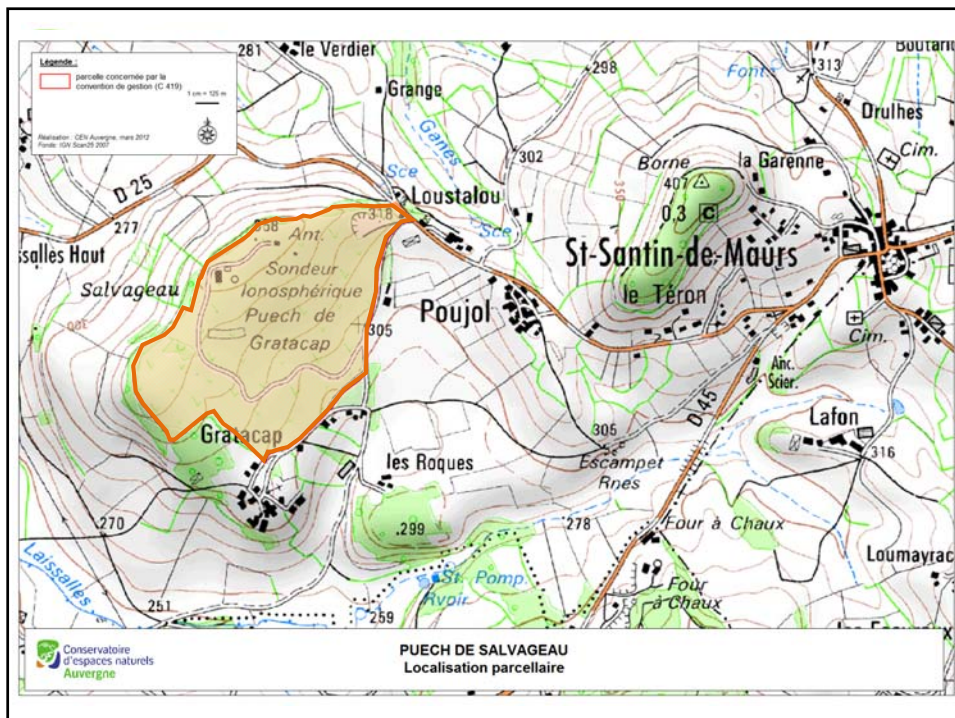
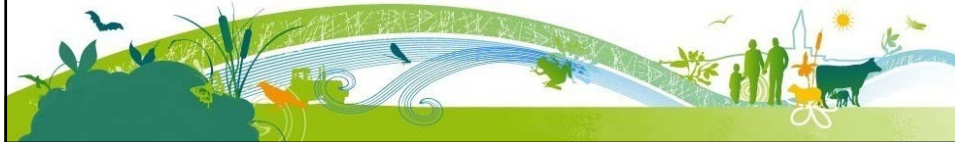
Marie Louvradox
CPIE de Haute Auvergne



CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DE HAUTE-AUVERGNE
Association Maison des Volcans Château Saint-Étienne 15000 AURILLAC
Tél. 04.71.48.49.09 – cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr – site : www.cpie15.com



Site et Contrat N2000 « Puech de Salvageau »

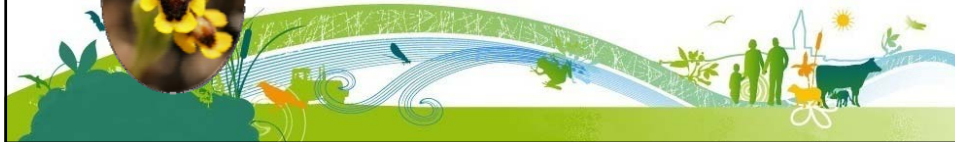




Les objectifs :



Pelouses sèches dont 41 ha d'habitat d'intérêt communautaire



Les objectifs :



***Timon lepidus* :**
2 stations
en Auvergne !

Liste rouge mondiale UICN : quasi menacée
Liste rouge nationale : menacée de disparition,
vulnérable
Convention de Berne
Protection nationale





Les acteurs locaux...



Habitants de la Section
(propriétaires / ayants-droits)

3 agriculteurs (élevage bovin)
1 particulier (élevage équin)



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne



HAUTE AUVERGNE

CPIE de Haute-
Auvergne
(animateur)

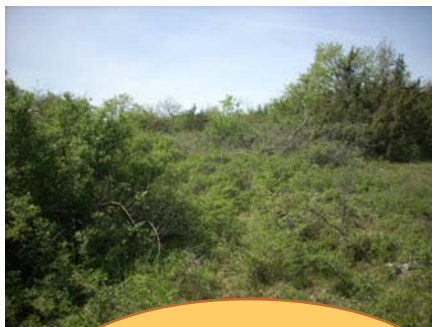
Commune de
St-Santin-C.
(porteur)



Le contrat N2 : un DEFI !



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne



Débroussaillage manuel +
exportation
Coupes ponctuelles + broyage
13,5 ha



Débroussaillage + pose
clôtures agricoles (fixe + temp)
4 016 ml





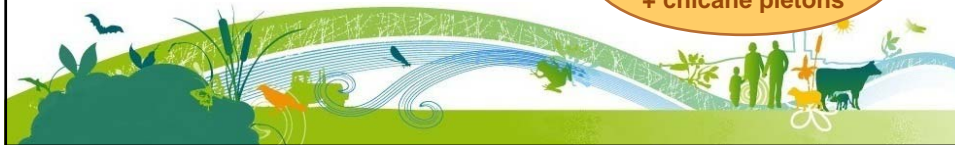
Le contrat N2 : un DEFI !



Accès Est (ancienne carrière)
clôture fixe env. 245 ml
1 barrière « incendie »



Accès Ouest :
barrière « incendie »
+ chicane piétons



Le contrat N2 : un DEFI !



Réfection entière +
électrification « clôture
bâtiment »
env. 677 ml



Dépôt « clôture
béton »
env. 225 ml



